

Victor Weitzel

L'université dans la cité européenne

Le débat public sur l'Union européenne et l'Europe à l'Université du Luxembourg

Deux facultés de l'Université du Luxembourg, la Faculté de droit, d'économie et de finance et la Faculté des lettres, des sciences humaines, des arts et des sciences de l'éducation, proposent des formations et des activités de recherche en relation avec l'Union européenne (UE).

La Faculté de droit, d'économie et de finance abrite depuis 2006 le Centre de droit européen qui, comme le dit le site de l'université, « concentre les activités de recherches de l'Université du Luxembourg en matière de Droit communautaire » et met en avant « sa proximité avec la Cour de Justice des Communautés et d'autres institutions communautaires, ainsi qu'avec le Luxembourg en tant que centre financier international ». Trois masters en droit européen sont proposés : un master en droit européen, un master en droit économique européen et un master en droit financier européen et international. La recherche sur le droit européen fait partie des cinq axes de recherche prioritaires de l'université.

La Faculté des lettres, des sciences humaines, des arts et des sciences de l'éducation propose, quant à elle, un master en

gouvernance européenne, qui « se base sur le Programme de recherche sur la Gouvernance européenne établi en 2004 ». Ce

**À travers ses travaux et
ses recrutements, l'Université du
Luxembourg s'entend comme une
institution à vocation européenne
et cosmopolite [...]**

programme « regroupe des politologues, des historiens et des philosophes, adopte une approche interdisciplinaire et comparative dans son traitement des questions européennes », dit le site de l'université, qui parle « de plus de 25 collaborateurs scientifiques ». Il s'articule autour de cinq domaines de recherche d'importance inégale – cohésion économique et sociale; démocratie, études législatives, processus de décision dans l'UE; gouvernance comparée; l'Europe dans le monde; analyse des politiques publiques; les fondations philosophiques du fédéralisme –, dont les deux premiers surtout apportent des résultats tangibles. La faculté propose aussi un master en histoire européenne contemporaine.

Un nouvel acteur est venu s'ajouter avec le Max Planck Institute Luxembourg for

International, European and Regulatory Procedural Law, « financé à 100 % par le Luxembourg dans le cadre d'une stratégie plus large qui doit faire du Grand-Duché un centre d'excellence académique », lit-on sur le site de l'institut, qui lui aussi dit vouloir « établir un débat continu et productif avec les Cours et institutions européennes ».

Les « moments forts »

Recherche et enseignement sont donc fortement liés, tout comme la recherche et le monde de la politique et de la justice européenne qui sont l'objet de ces recherches.

Ce lien s'articule entre autres lors de ce qu'on pourrait appeler des « moments forts », des conférences de rentrée académique tenues par des détenteurs d'une autorité réelle devant un auditoire comble où se pressent, au-delà des professeurs et des étudiants, le corps diplomatique, des représentants des juridictions européenne et nationales, des hauts fonctionnaires européens et luxembourgeois, des personnes issues du secteur financier, mais la plupart du temps très peu de personnel politique luxembourgeois.

Dans un tel contexte, Luc Frieden, alors ministre de la Justice, est intervenu le 5 novembre 2007 lors d'une conférence



© Le Fonds Belval

remarquable et remarquée pour parler de trois questions: Qu'en est-il dans un contexte où l'Europe politique et judiciaire n'avance pas aussi vite que l'Europe économique d'un « marché unique de la justice »? Comment pourra-t-il être développé dans le cadre du nouveau traité de Lisbonne? Quels seraient à moyen terme, autour de 2020-2030, les contours d'un vrai marché unique de la justice? Sa conclusion à l'époque: « D'ici 20 à 30 ans, il faudra définir un véritable espace judiciaire européen. »

En septembre 2010, c'était Yves Bot, avocat général à la Cour de justice de l'Union européenne, qui prenait la parole lors de la conférence de rentrée du master en droit européen de l'Université du Luxembourg, pour venir parler de l'éventualité de la création d'un ministère public européen, une idée perçue alors comme quelque chose d'effrayant par certains États membres, malgré l'idée programmatique et ancrée dans les traités de créer un espace européen de liberté, de justice et de sécurité. Yves Bot a expliqué pourquoi il estimait nécessaire la création d'un tel Parquet européen, prévu par le traité de Lisbonne, afin que les infractions contre les intérêts financiers de l'UE et la criminalité organisée puissent être mieux combattues par la centralisation de l'action publique. En abordant d'autres questions liées à son

propos principal, comme l'hétérogénéité des droits pénaux nationaux – droits souverains par excellence –, les garanties entre partenaires, le contrôle juridictionnel, il a dressé le vaste tableau d'un droit européen en pleine évolution. En juillet 2013, l'instauration d'un Parquet européen a été proposée. Tout cela pour dire que rien n'était anodin dans ce qui fut dit.

D'autres sujets traités lors de ces conférences de rentrée ont été en 2012 la situation du droit et des politiques religieuses dans l'UE, un sujet qui prend de l'importance dans les réalités des États membres et donc aussi dans les projets de recherches du Programme gouvernance européenne et se traduit aussi par une coopération avec le Collège des Bernardins, qui relève du diocèse de Paris. D'un coup, la recherche au Luxembourg s'insère dans un réseau au cœur de l'Europe, qui a aussi des ambitions globales. Le parlementarisme européen a lui aussi été discuté, dans un contexte de crise où la gouvernance européenne a changé depuis 2008, avec une forte intrusion des exécutifs dans les processus de décision à tous les niveaux. Pour toutes ces conférences, les invités étaient et sont des personnes dont la voix est écoutée et compte vraiment sur des sujets qui ne sont pas forcément spectaculaires, mais structurellement déterminants pour et dans l'avenir de l'UE.

Le débat sur l'Europe révèle les changements dans la cité

Mais, au-delà de ces moments forts, le travail constant qui s'effectue est encore plus important. Des acteurs des mondes politique, judiciaire et juridique, mais aussi économique et culturel, voire spirituels européens, sont couramment invités soit à intervenir, soit à assister à des séminaires de midi, conférences, colloques ou séminaires et ateliers plus spécialisés. Sujet et objet de la recherche sur l'UE et l'Europe se fréquentent ici pour mieux alimenter et diversifier le fond de la discussion par le questionnement, la mise en doute, la mise en perspective, la confrontation, par des tentatives de prospective aussi.

Cette fréquentation mutuelle marquée par la proximité éclaire dans la règle le débat universitaire et aide à structurer et nuancer par ricochet, même de manière modeste, le débat dans la cité. Mais quelle cité?

En fait, les rapports noués par l'Université du Luxembourg avec la cité ne sont pas des rapports noués sur une base nationale par une université classique avec une cité dans le sens classique du terme. D'abord parce que l'Université du Luxembourg, qui est le fruit d'une démarche volontariste, n'a pas évolué comme d'autres universités pendant des décennies, voire des siècles sur

un terreau intellectuel national. À travers ses travaux et ses recrutements, l'Université du Luxembourg s'entend comme une institution à vocation européenne et cosmopolite, condition première de sa création, de sa survivance et de sa crédibilité. La cité vers laquelle elle bâtit des ponts n'est pas seulement la cité nationale luxembourgeoise, mais la cité européenne et cosmopolite qui est le moteur de l'insertion du pays dans le contexte continental et global. Dans cette cité-là, comme dans le corps des enseignants et des chercheurs de l'université elle-même, prédominent entretemps des élites expatriées, souvent de passage, et avant tout anglophones, ce qui imprègne fortement la manière dont on y débat et réfléchit. On y rencontre un esprit utilitariste, pragmatique, voire néolibéral, avec des conséquences pour la cité nationale qui, à terme, se feront fatalement sentir. Les enjeux – l'Europe, son droit, sa gouvernance, les finances internationales – et les exigences de ces élites qui dépassent de loin l'horizon des attentes de la population locale plus sédentaire sont donc devenus moins « cosy », moins chaudement humains que ceux des niches nationales que l'université abrite encore pour des raisons historiques. Ils sont aussi moins axés sur l'interaction entre le Luxembourg et l'UE que ceux des derniers bastions francophones de la recherche sur la gouvernance européenne.

L'éventail des sujets

Reste que ces enjeux, qui sont réels, sont passionnants et que l'on n'écluse pas les sujets qui fâchent et qui trouvent aussi leur chemin vers la société nationale. Le premier protecteur des données allemand, Spiros Simitis, est venu parler de l'histoire de la protection des données en Europe, avec un angle sur l'évolution de la réglementation européenne. Les enjeux de la discussion sur la Constitution hongroise ont été expliqués par un professeur hongrois qui est à la fois témoin et acteur. Le concept de souveraineté en Europe a été décortiqué par le grand constitutionnaliste allemand Dieter Grimm, qui est remonté, pour l'éclairer, jusqu'à la théorie des compétences du siècle dernier. Le député européen Jean-Paul Gauzès a raconté les coulisses de l'élaboration de la directive AIFM (Alternative Investment Fund



© Le Fonds Belval

Managers) dont il a été le rapporteur. Des acteurs directement impliqués ont expliqué les dessous de la controverse sur Schengen entre Conseil et Parlement, de sorte que plus rien n'est vu comme formel et tout devient essentiel, même des présumés détails. La gouvernance de l'UE et la fragilisation de la démocratie en Europe a été le leitmotiv au 5^e Congrès du réseau des associations francophones de science politique, qui s'est réuni à l'université. Toute la complexité de la reconnaissance des situations familiales créées au sein de l'UE dans les différents États membres a été exposée par Hugues Fulchiron de Lyon. La question si dans l'UE droits fondamentaux et droits sociaux fondamentaux font bon ménage a reçu de la part du Britannique Jeffrey Kenner une réponse fondée, caustique et glaçante. Le Suisse Jean-Frédéric Maraia a expliqué les accords Rubik entre son pays et l'Allemagne comme un premier pas vers l'échange automatique d'informations. La rémunération des dirigeants d'entreprises en Europe et les scandales qu'elle peut provoquer ont interpellé le juriste grec Konstantinos Sergakis. Le professeur Georgakakis de Paris a esquissé un « champ de l'Eurocratie », une véritable sociologie politique de l'appareil de l'UE.

Bref, le citoyen intéressé qui se déplace à l'université y apprend des choses qu'aucun

journal, aucun média ne peut lui transmettre tel quel. Il est vraiment mis dans une situation de rencontre, de débat, de questionnement. Il peut se faire une opinion éclairée, que ce soit sur son présent ou son futur. L'offre publique de l'université, rien que dans cette niche qu'est l'UE, est tout simplement d'une immense qualité et variété de sujets. Il suffit de la suivre sur son site public. Pourtant, la presse, ne serait-ce qu'une presse spécialisée, et les politiques nationaux, jeunes ou vieux, sont aux abonnés absents au cours de ces conférences et débats qui constituent un espace informel et inédit du *lifelong learning* qui est sur toutes les lèvres et qui permettrait d'élever le niveau du débat.

Les derniers événements sur les questions de sécurité à la gare ont pourtant montré la surprise que peut constituer pour les représentants de l'autorité publique le fait d'être confrontés à des citoyens non-luxembourgeois formés à ce genre d'exercices, dont le discours n'est pas le discours simpliste des assemblées de quartier, mais un raisonnement suggestif sur une co-existence difficile et les obligations de l'État de droit. Bref, une nouvelle raison politique plus élaborée filtre par petites gouttes déjà des pores de la société nationale. L'effet « université » se fera sentir à long terme.



© Rol Schleich, Le Fonds Belval

Entre abus et hybrs

La proximité entre les élites de l'université et de la cité en mutation peut cependant conduire à des avatars très peu universitaires. Les événements ouverts de l'université bénéficient souvent d'une publicité soutenue, d'abord parce que les invitations circulent tout naturellement dans un espace public intéressé, volontaire et souvent aussi spécialisé, mais aussi parce que les débats et les enjeux sont relayés vers l'extérieur par des sites, des blogs, voire des articles de presse. La tentation d'instrumentaliser la proximité de tous ces mondes pour servir des objectifs moins académiques existe bel et bien. Il arrive que l'université chapeaute des événements qui servent beaucoup plus à canaliser, voire à influencer une discussion, à faire passer un message plus partial, voire à mettre en avant les intérêts d'un lobby pour l'une ou l'autre orientation spirituelle ou bien, dans le monde des choses, industrielle.

Ce fut le cas lorsqu'en octobre 2012, l'ambassade de Pologne a organisé avec l'université un débat public sur l'exploitation du gaz de schiste, au cours duquel tous les intervenants extra-universitaires étaient de près ou de loin ou avant leurs fonctions actuelles liés au secteur énergétique et s'exprimaient en toute logique en faveur de l'extraction de ce gaz par fracturation, qualifiant le débat en Europe d'irrationnel et d'hystérique.

Il est aussi arrivé, autre bizarrerie, que des débats annoncés comme publics sur un sujet aussi sensible que la sortie de crise soient d'un coup marqués par le sceau de la confidentialité – on appelle cela alors les règles de « Chatham House » –, parce que les participants ne voulaient s'exprimer devant des témoins qu'à condition qu'aucun témoignage personnalisé de leur prestation personnelle ne soit publié. Il y a même eu un cas où la demande a été exprimée qu'aucun témoignage du tout de la prestation publique des intervenants d'un débat sur la sortie de crise ne soit rendu public, à moins d'être confirmé par ces mêmes intervenants par une sorte d'imprimatur.

L'on était donc tout à coup loin de l'idée d'une université qui veut partager ses lumières, mais plutôt dans la logique d'une université qui cède à la « hybrs » de se prendre pour un laboratoire de la planification politique, qui veut servir à lancer des ballons d'essai pour de nouveaux concepts politiques, mais à l'abri de toute forme de compte rendu, dans une sorte d'espace public contrôlé – de facto, un panel – dont l'hybridation par la règle du séminaire « privatissime » peut devenir très vite, il faut le dire, le fossyoeyer de la nature ouverte, non censurée et non contrôlée de l'espace public démocratique partiel qui s'entend, comme l'université le fait, comme une part de la cité.

L'université et le débat classique entre intellectuels et cité

L'université vit évidemment aussi ses liens avec les mondes politique et juridique européens, qu'elle étudie en se projetant vers l'extérieur. Des professeurs de la Faculté de droit sont appelés en tant qu'experts à conseiller les institutions européennes, par exemple en droit administratif. De son côté, le programme Gouvernance européenne a, avec son volet « démocratie, études législatives, processus de décision dans l'UE », effectué des programmes de recherche sur les musulmans en Europe et au Luxembourg, et sur les élections législatives et européennes au Luxembourg en 2009, avec lesquels il est aussi allé vers le public et la presse. Certains professeurs comme Luc Heuschling, Herwig Hofmann ou Philippe Poirier s'expriment fréquemment dans des tribunes, des interviews, voire des contributions personnelles dans des organes de presse sur des questions liées à la gouvernance européenne ou nationale. Il y a donc aussi des comportements qui traduisent une relation classique des intellectuels avec la cité classique.

Somme toute, la contribution de l'université sur la chose européenne ne cesse de croître depuis 2006. Malgré quelques bizarreries qui ne seront peut-être que des accidents de croissance, elle arrive à traiter l'Europe d'une manière à la fois publique et profonde et à ramener le débat européen et extra-européen sur l'Europe à Luxembourg dans toute sa variété. Et à travers tous ces contenus complexes qu'elle remue, elle donne aussi une idée et fait sentir à ceux qu'elle implique dans ses débats, à quel point le Luxembourg comme cité mue dans la citée européenne et globale. Plus il y aura de l'interaction entre l'université et des acteurs et multiplicateurs dans la société luxembourgeoise, plus aussi les nouvelles élites universitaires internationalisées auront tendance à se sédentariser et à développer leur propre empathie plus objectale ou parfois de miroir brisé salutaire pour le contexte dans lequel ils vivent, plus le discours politique changera à l'école du monde qu'est le débat européen au sein de l'Université du Luxembourg. Ce qui en résultera est une autre affaire. ♦